

URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 27 MAI 2021

Qui s'est déroulée à la Maison des URPS, 11 Square Dutilleul 59800 LILLE

Membres élus présents :

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BAEELDE Hervé,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr CALOONE Benoît
- Dr COPPI Jean-Paul,
- Dr HERLEM Jean-Pierre,
- Dr LEMAN Christophe, en distanciel
- Dr SILBERBERG Maud, en distanciel
- Dr TOULET François,
- Dr TRUONG Lisa.

Le président ouvre la séance. 10 membres sont présents, 4 sont représentés:

Le Dr Marianne CORDET-DRON, absente, a donné pouvoir au Dr Marie BISERTE.

Le Dr Nicolas SCHMITTER, absent, a donné pouvoir au Dr Jean-Paul COPPI.

Le Dr Peggy SZPAK, absente, a donné pouvoir au Dr Benoît CALOONE.

Le Dr Régis MERESSE, absent, a donné pouvoir au Dr Jean-Pierre HERLEM.

Le Dr Philippe LEVEL est excusé.

Madame Charlotte MOREELS est invitée aux débats.

Madame Sabrina PECHON est invitée aux débats.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut se dérouler normalement.

Nous recevons Monsieur CARTENI, commissaire aux comptes et Monsieur BONDU, expert comptable.

1. Approbation du PV de l'AG du 16 décembre 2020 - (ANNEXE n°1)

Le Dr HERLEM remarque un élément à la page 4 et s'interroge sur le nombre et les dates des vacances des membres du bureau pour l'année 2020. Le Dr BALBI précise que cela n'est pas le sujet de ce point.

Le Dr LEMAN note qu'il y a des espaces absents que le correcteur orthographique repèrera.

Vote :

Pour : 14 voix

Le PV est adopté à l'unanimité

2. Bilan financier (activités et trésorerie) pour l'exercice 2020 - (ANNEXE n°2)

– Présentation des comptes

M. BONDU rappelle que les comptes ont été communiqués à la commission de contrôle et au commissaire aux comptes. Une présentation synthétique en est faite avec explication des variations au niveau de l'actif immobilisé résultant de la sortie de la SCI URPS NPDC suite à sa dissolution, de quelques produits à recevoir du stock d'EPI et du reliquat de la subvention de l'ACOSS.

– Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2020 et du rapport financier sur les opérations de l'exercice clos du 31/12/2020 (Vote)

Vote :

Pour : 9 voix

Contre : 5 voix (Dr CALOONE, Dr HERLEM, Dr LEMAN ainsi que les Drs MERESSE et SZPAK par procuration)

Adopté à la majorité

– Affectation du résultat (Vote)

Pour : 9 voix

Contre : 5 voix (Dr CALOONE, Dr HERLEM, Dr LEMAN et ainsi que les Drs MERESSE et SZPAK par procuration)

Adopté à la majorité

– **Compte de résultat prévisionnel 2020 (Vote)**

M. BONDU explique qu'est évalué le réalisé par rapport au prévisionnel 2020.

Dans le résultat prévisionnel courant, on notait une perte de 3 935€. Mais dans le réel, l'exercice réalisé dégage un excédent de 23 312€.

Sur le plan de la présentation du compte de résultat, on note un total de produits d'exploitation de 455 418€ réalisés contre 449 281€ du prévisionnel, soit une variation faible de 6137€.

Dans le détail, il y a les produits en provenance de l'ACOSS qui avaient été budgétés à 415 000€ et qui ont été perçus à hauteur de 427 291€ ce qui explique l'essentiel de la variation. Il y a moins de produit financier, 4961€ sur les intérêts sur livret et revenus parts CM : on dégage 1391€ de produit.

Sur le plan des défraiements de conférence, on a un peu moins de produits. On avait budgété 29 320€ et 26 655€ ont été perçus.

Sur le plan des charges, on fait un distinguo entre les charges d'exploitation courantes et les charges exceptionnelles. Le total des charges dans le prévisionnel s'établissait à 453 216€. Le montant des charges réalisées s'établit à 346 086€ soit une variation de - 107 131€.

Les principaux écarts sont les suivants, on avait budgété :

- 20 000€ pour la sous-traitante administrative ; le réalisé est de 10 360€ soit un delta de -9 640€.
- 98 400€ pour les formations des praticiens et frais de conférence ; le réalisé est de 51 261€ soit un delta de -47 639€.
- 54 000€ pour l'étude Offre de soins ; le réalisé est de 11 000€ soit un delta de -43 000€.
- 120 000€ pour l'indemnisation des professionnels de santé ; le réalisé est de 94 948€ soit un delta de -25 052€.
- Enfin, des dons réalisés en 2020 pour un montant de 20 610 € et le versement d'une subvention pour 5182€ n'avaient pas été budgétés.

Sur le plan des produits exceptionnels : ils sont de 211 776€ et se ventilent entre les parts sociales de la SCI NPDC (144 378€), le solde de la subvention de l'ACOSS (31 574€) et la subvention ARS relative au COVID (34 700€).

Vote :

Pour : 9 voix

Contre : 5 voix(Dr CALOONE, Dr HERLEM, Dr LEMAN et ainsi que les Drs MERESSE et SZPAK par

procuration)

Adopté à la majorité

- Rapports du commissaire aux comptes (rapports sur les conventions réglementées et Rapport sur les comptes annuels) (Vote)

- Rapport sur les comptes annuels :

Les comptes présentés ont été vérifiés par le commissaire aux comptes qui certifie que « *les comptes annuels sont en regard des règles et des principes comptables français réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations sur l'exercice écoulé ainsi que la situation du patrimoine à la fin de l'exercice* ». Présentation brève des indemnités de perte de revenu ainsi que des frais de déplacement de chaque élu.

- Rapport spécial sur les conventions réglementées :

M. CARTENI propose de lire quelques passages d'un rapport sur les conventions réglementées dans lequel est écrit tout ce qu'il s'est passé au cours de l'exercice 2020 de l'URPS CD HDF.

Le Dr LEMAN remarque qu'il est dommage que le rapport du commissaire aux comptes et les éléments financiers ne soient pas parvenus en amont, en même temps que la convocation.

M. CARTENI s'excuse et explique qu'ayant fait la clôture des comptes de manière tardive, il n'a pu transmettre les éléments que le 21 mai, date à laquelle ces derniers ont été communiqués aux élus.

Vote :

Pour : 9 voix

Contre : 5 voix (Dr CALOONE, Dr HERLEM, Dr LEMAN ainsi que les Drs MERESSE et SZPAK par procuration)

Adopté à la majorité

- **Rapport de la commission de contrôle (Vote)**

Lecture du rapport par le Dr COPPI.

Les points suivants ont été contrôlés :

- Actif :

- Le gros point « créances autres » correspond à l'achat des différents EPI principalement à l'URPS Grand Est (298 363,65€ d'achat, 76 679,46€ de revente aux

confrères et consœurs soit un reste de 221 684,19€). Une décote a été appliquée à hauteur de 154 904,19€, selon les prix de vente observés.

- Passif :

- Dettes d'exploitations : augmentation de 6000€ dont 2291€ d'honoraires de Mr Jean CORNU, avocat gestion sociale, qui a été consulté à plusieurs reprises concernant des questions salariales.

- Compte de résultats :

- Subvention ACOSS qui a augmenté(+17716€), et en plus versement d'un reliquat de la mandature 2010_2015 (31573€)
- Honoraires conseil communication : + 20500€ correspondent au travail sur toute une année de Mr ORS (alors que 4 mois en 2019)
- Dons : 20610€ dons EPI aux sages-femmes/infirmières
- Salaires et traitement : les indemnités de stage correspondent à la rémunération de 2 étudiantes en école de commerce concernant l'étude sur la régionalisation de la fabrication d'EPI.

Vote :

Pour : 9 voix

Contre : 5 voix(Dr CALOONE, Dr HERLEM, Dr LEMAN ainsi que les Drs MERESSE et SZPAK par procuration)

Adopté à la majorité

3. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission conformément au budget prévisionnel 2021 (Vote)

Le Dr LEMAN rappelle le mail envoyé ce matin, précisant qu'il est inadmissible de voter cela une semaine avant l'AG de la nouvelle mandature : on ne peut pas imposer un personnel en plus pour une future mandature. Il ajoute qu'il ne participera pas au vote et qu'il quittera l'AG.

Le Dr BALBI fait remarquer que ce point ne peut pas être mis à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale constituante et que cela fait partie de la mandature actuelle. Par ailleurs, un ordre du jour ne peut pas être modifié le jour même.

Le Dr CALOONE annonce qu'il votera contre et exprime son avis sur sa vision quant au rôle de l'élu

qui doit participer plus activement à l'URPS au niveau des commissions.

Le Dr BISERTE précise que le rôle du chargé de mission n'est pas d'assister à des commissions mais de monter et de conduire des projets internes à l'URPS ou menés en Inter URPS. Par ailleurs, seuls des élus peuvent assister aux commissions telles que les CODAMUPS-TS, les CTS, la CRS.

Vote :

Pour : 9 voix

Contre : 4 voix (Dr CALOONE, Dr HERLEM ainsi que les Drs MERESSE et SZPAK par procuration)

Le Dr LEMAN n'a pas pris part au vote.

Adopté à la majorité

4. Proposition et résolution vente des masques FFP2- (ANNEXE n°3)

Le 17 avril 2020, l'AG a voté la vente des masques à prix coûtant. Aujourd'hui, le marché a évolué. Le commissaire aux comptes a été consulté et donne son approbation pour baisser le tarif à 1€.

Le Dr LEMAN remarque qu'il n'y a pas lieu non plus de voter ce genre de résolution pendant cette AG. Le Dr BALBI explique que ce point concerne la mandature actuelle.

Le Dr CALOONE précise qu'il lui semblait que les confrères de son syndicat étaient en faveur du don de ces masques et regrette que cela n'ait pas été fait. Il demande s'il a été envisagé la situation que même en les vendant à 1€, un stock puisse subsister. Le Dr BALBI assure que la situation a été envisagée. Par ailleurs, s'il reste un stock, les confrères ne se déplaceront pas pour des quantités faibles.

Vote :

Pour : 9 voix

Contre : 4 voix (Dr CALOONE, Dr HERLEM ainsi que les Drs MERESSE et SZPAK par procuration)

Le Dr LEMAN n'a pas pris part au vote.

Adopté à la majorité

5. Proposition et résolution don des EPI restants(ANNEXE n°4)

Il reste quelques EPI commandés pour les services de garde pendant le premier confinement. Il s'agit de surblouses, de visières et de charlottes. L'idéal serait de faire un don de tous ces EPI à une structure qui en a besoin, afin d'éviter de tout dispatcher.

Handident serait une bonne idée ainsi que les USOS.

S'il en reste, le Dr CALOONE propose qu'on puisse les mettre en package avec les masques FFP2.

Vote :

Pour : 14 voix

Adopté à l'unanimité

6. Proclamation des résultats régionaux élections URPS 2021

Lecture du PV des élections URPS par le Dr Thomas BALBI pour la région :

Nombre d'électeurs inscrits : 2 702 – Nombre de votants : 1 263

Suffrages exprimés : 1 253 – Bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre de bulletins valables SFCD : 57 / 0 élu

Nombre de bulletins valables FSDL : 577 / 8 élus

Nombre de bulletins valablesUD : 119 / 1 élu

Nombre de bulletins valables : 500 / 6 élus

Les résultats par départements arriveront bientôt via la Commission Nationale des Votes Electronique (CNVE).

7. Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse posée.

8. Remerciements du président pour la mandature écoulée

Le Dr BALBI prend la parole et remercie les membres qui se sont investis dans le fonctionnement et le développement de l'URPS. Il énumère la fusion des régions, le choix de rejoindre les autres URPS HDF et d'acquérir de nouveaux locaux. Cela a permis de faire connaître l'URPS chirurgiens-dentistes, une mise en commun des moyens et d'élever le niveau de cette URPS.

Le Dr BALBI remercie également les membres du bureau qui se sont investis dans leur domaine de compétence respectif. A l'instar des directives nationales, le bureau avait été constitué en signe d'ouverture en intégrant les différentes composantes syndicales. A titre personnel, il évoque un résultat mitigé entraînant des frais juridiques de plus de 18 200€. Si cela a été un réel plaisir d'avoir le Dr BAELDE comme vice-président, il est plus réservé concernant le Dr HERLEM.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16h30.

Le Secrétaire
Dr Jean-Paul COPPI



Le Président
Dr Thomas BALBI

